

L'an DEUX MIL DIX-NEUF, le VENDREDI 29 NOVEMBRE, à 17 h 03, le Conseil municipal de Saint-Denis s'est assemblé en cinquième séance annuelle, dans la Salle des Délibérations, sur convocation légale du Maire faite en application des articles L. 2121-10, L. 2121-12 et L. 2121-17 du Code général des Collectivités territoriales (séance clôturée à 20 h 50).

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des Collectivités territoriales, procédé à la nomination de la Secrétaire de Séance prise dans le sein du Conseil municipal. BÉLIM Audrey a été désignée, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

ÉTAIENT PRÉSENTS

(dans l'ordre du tableau)

ANNETTE Gilbert/ LOWINSKY Jacques/ ORPHÉ Monique (arrivée à 18 h 23 au Rapport n° 19/5-024 - partie au Rapport n° 19/5-057)/ MAILLOT Gérald/ VÉLOUPOULÉ-MERLO Nalini/ FRANÇOISE Gérard/ ADAME Brigitte (partie au Rapport n° 19/5-017)/ HOAREAU Jean-François/ CLAIN Claudette/ COUDERC Alain/ FONTAINE Gabrielle/ BELDA David/ PESTEL René Louis/ ISIDORE Marylise/ DELORME Éric/ ANDAMAYE Marie-Annick/ CHOPINET Gérard/ VOLIA-GARNIER Laetitia/ KICHENIN Virgile (arrivé après l'appel nominal à 17 h 12)/ BOMMALAIS Geneviève/ EUPHRASIE Didier (arrivé à 18 h 00 au Rapport n° 19/5-014)/ LESCAT Michel/ SUDNIKOWICZ Christiane/ ASSABY Maximilien (arrivé à 17 h 25 au Rapport n° 19/5-007)/ MAMODE Nourjhan/ CADJEE Ibrahim/ HUMBLOT Nicole/ JAVEL François (parti au Rapport n° 19/5-052)/ DUCHEMANN Yvette/ FIDJI Jean-Claude/ NAILLET Philippe/ BARDINOT Sonia/ VARONDIN Frédéric (parti au Rapport n° 19/5-047)/ BAREIGTS Éricka (partie au Rapport n° 19/5-014)/ ARLANDON Corine/ SILOTIA William/ BÉLIM Audrey/ FOURNEL Dominique (arrivé à 17 h 38 au Rapport n° 19/5-008)/ ANILHA Fernande/ HOARAU Serge (arrivé à 17 h 38 au Rapport n° 19/5-008)/ DOKI-THONON Lisianne (partie au Rapport n° 19/5-042)/ HUBERT Richenel/ TÉCHER Régis/ MOREL Jean-Jacques (arrivé à 17 h 49 au Rapport n° 19/5-011 - partie au Rapport n° 19/5-058)/ LATRA Sylvie/ JEAN-PIERRE Philippe (arrivé à 17 h 19 au Rapport n° 19/5-003)

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

(dans l'ordre du tableau)

À son départ (20 h 21 / Rapport n° 19/5-057)

ORPHÉ Monique

par DELORME Éric

À son départ (18 h 12 / Rapport n° 19/5-017)

ADAME Brigitte

par MAILLOT Gérald

Pour toute la durée de la séance

HOARAU Brigitte

par FONTAINE Gabrielle

MARCHAU Jean-Pierre

par SUDNIKOWICZ

LOYHER Jeanne

par JAVEL François

(jusqu'au Rapport n° 19/5-052)

À son départ (17 h 58 / Rapport n° 19/5-014)

BAREIGTS Éricka

par LOWINSKY Jacques

Pour toute la durée de la séance

MÉLADE Thierry

par BELDA David

À l'arrivée de son mandataire (17 h 38 / Rapport n° 19/5-008)

LAGOURGUE Michel

par MOREL Jean-Jacques

(jusqu'au Rapport n° 19/5-058)

À l'arrivée de son mandataire (17 h 38 / Rapport n° 19/5-008)

VITRY Faouzia

par FOURNEL Dominique

Pour toute la durée de la séance

HO-SHING Cynthia

par HUBERT Richenel

Les membres présents, au nombre de 46 sur 55, ont pu délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des Collectivités territoriales.

ÉLUS INTÉRESSÉS

En application de l'article L. 2131-11 du Code général des Collectivités territoriales, les élus intéressés n'ont pas pris part au vote portant sur les Rapports dont la liste suit.

(1)	ANNETTE Gilbert ANDAMAYÉ Marie-Annick BOMMALAIS Geneviève FONTAINE Gabrielle HOAREAU Jean-François LESCAT Michel MAMODE Nourjhan VITRY Faouzia HUBERT Richenel	(Président) (délégués/ Ville)	au titre du CCAS de Saint-Denis	Rapport n° 19/5-014
	DUCHEMANN Yvette	(lien de parenté)	au titre du Collectif Moufia/ Bois-de-Nêfles	
	LOWINSKY Jacques	(lien de parenté)	au titre de Lokal de la Source	
	ASSABY Maximilien	(lien de parenté)	au titre de Run Action	
	ANNETTE Gilbert	(lien de parenté)	au titre de l'ANVPR	
	ADAMÉ Brigitte VOLIA-GARNIER Laetitia	(déléguées/ Ville)	au titre du CRIJ de la Réunion	
	ASSABY Maximilien	(lien de parenté)	au titre du CAP	
	ANNETTE Gilbert KICHENIN Virgile BÉLIM Audrey VOLIA-GARNIER Laetitia HOAREAU Jean-François	(Président) (délégués/ Ville)	au titre de la MLN	
	VITRY Faouzia	(Vice-Présidente)	au titre du CÉVIF	
	(1)	ANNETTE Gilbert CADJEE Ibrahim CHOPINET Gérard CLAIN Claudette ADAME Brigitte HO-SHING Cynthia	(Président) (délégués/ Ville)	au titre de la CDÉ de Saint-Denis
BOMMALAIS Geneviève		(Vice-Présidente)	au titre de l'ADÉSC	
ANDAMAYÉ Marie-Annick		(lien de parenté)	au titre du BCD	
CHOPINET Gérard		(lien de parenté)	au titre du CRGSH	
LOWINSKY Jacques		(lien de parenté)	au titre de Lasours Handball	
COUDERC Alain		(élu délégué)	au titre de l'OMS de Saint-Denis	

KICHENIN Virgile	(délégué/ Ville)	au titre de la SIDR	Rapport n° 19/5-018
------------------	------------------	---------------------	---------------------

BELDA David	(délégué/ Ville)	au titre de la SÉDRÉ	Rapport n° 19/5-019
-------------	------------------	----------------------	---------------------

BELDA David	(délégué/ Ville)	au titre de la SÉDRÉ	Rapport n° 19/5-020
-------------	------------------	----------------------	---------------------

CCAS	Centre communal d'Action sociale	ANVPR	Association nationale des Visiteurs de Prison de la Réunion
CRIJ...	Centre régional d'Information Jeunesse de la Réunion	CAP	Club Animation Prévention
MLN	Mission locale Nord	CÉVIF	Collectif pour l'Élimination des Violences Intrafamiliales
CDÉ...	Caisse des Écoles de Saint-Denis	ADÉSC	Association dionysienne d'Éducative sportive canine
BCD	Basket Club dionysien	CRGSH	Club Roland Georget Sports Handicap
OMS	Office municipal des Sports	SIDR	Société immobilière du Département de la Réunion
SÉDRÉ	Société d'Équipement du Département de Réunion		

(1) absente à la séance

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20191129-195042-DE
Date de télétransmission : 09/12/2019
Date de réception préfecture : 09/12/2019

ÉLUS INTÉRESSÉS

(suite)

FONTAINE Gabrielle	sur la Colline des Camélias	à titre personnel	Rapport n° 19/5-021
FONTAINE Gabrielle	sur la Colline des Camélias	à titre personnel	Rapport n° 19/5-022
(1) DUCHEMANN Yvette NAILLET Philippe LOYHER Jeanne FRANÇOISE Gérard HOARAU Serge	(déléguée/ Département) (délégués/ CINOR)	au titre de l'ÉPFR	Rapport n° 19/5-028
KICHENIN Virgile	(délégué/ Ville)	au titre du CAUE	Rapport n° 19/5-031
KICHENIN Virgile	(délégué/ Ville)	au titre du CAUE	Rapport n° 19/5-032
ORPHÉ Monique	(déléguée/ Ville)	au titre de l'ADIL	Rapport n° 19/5-033
(2) ADAME Brigitte	(déléguée/ Ville)	au titre de la SHLMR	Rapport n° 19/5-056
BELDA David	(délégué/ Ville)	au titre de la SÉDRÉ	Rapport n° 19/5-058

CINOR Communauté intercommunale du Nord de la Réunion
CAUE Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement
SHLMR Société d'Habitations à Loyer modéré de la Réunion

ÉPFR Établissement public foncier de la Réunion
ADIL Agence départementale pour l'Information sur le Logement
SÉDRÉ Société d'Équipement du Département de Réunion

(1) absente à la séance
(2) partie au Rapport n° 19/5-017

Le Maire certifie que le compte rendu de la présente séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de Saint-Denis, le LUNDI 9 DECEMBRE 2019 et que le nombre de Conseillers municipaux présents a été de 46 sur 55.

LE MAIRE

Gilbert ANNETTE

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20191129-195042-DE
Date de télétransmission : 09/12/2019
Date de réception préfecture : 09/12/2019

Plan de financement prévisionnel des travaux
(à titre indicatif et sur la base d'un coût estimé à 5 000 000 €)

Année	Points lumineux à renouveler	Financeurs	Part Ville HT	Subvention HT	Taux de participation
2020	5 000	Ville de Saint-Denis	1 200 000 €		24 %
		EDF		2 000 000 €	40 %
		Région Réunion (FEDER)		1 800 000 €	36 %
Total	5 000		1 200 000 €	3 800 000 €	76 %

Je vous demande, en conséquence :

- 1° d'approuver le projet de travaux de renouvellement des luminaires d'éclairage public ;
- 2° de m'autoriser (ou mon représentant) à lancer une consultation selon les caractéristiques suivantes :
 - allotissement : 5 lots géographiques avec une tranche ferme (2020) et une tranche optionnelle pour chacun des 5 lots (2021) ;

Lot	Secteur	Nombre de luminaires	Montant HT
n° 1	Montagne / Petite-Ile / Bas de la Rivière	900	900 000 €
n° 2	Source / Bellepierre / Brulé / Saint-François	800	800 000 €
n° 3	Centre-Ville / Vauban / Camélias / Montgaillard	500	500 000 €
n° 4	Sainte-Clotilde / Butor / Chaudron / Primat	1 400	1 400 000 €
n° 5	Bois-de-Nèfles / Moufia / Domenjod / Bretagne	1 400	1 400 000 €
Total		5 000	5 000 000 €

- procédure : appel d'offres ouvert selon le Code de la Commande publique ;
 - type de marché : marché de travaux ;
 - estimation du marché : 5 000 000 € HT ;
 - imputation budgétaire : crédits inscrits au Budget principal chapitre 21 et compte 21538 ;
- 3° de m'autoriser (ou mon représentant) à prendre toutes les décisions concernant la préparation, l'exécution et le règlement de ce marché, ainsi que toutes les décisions concernant les avenants lorsque les crédits sont inscrits au Budget ;
 - 4° de m'autoriser (ou mon représentant) à solliciter tous les financements auprès des partenaires.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20191129-195042-DE
Date de télétransmission : 09/12/2019
Date de réception préfecture : 09/12/2019

OBJET Travaux de renouvellement des luminaires d'éclairage public (tranche 2)
Autorisation de signer les conventions

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le RAPPORT N°19/5-042 du MAIRE ;

Vu le rapport présenté par Monsieur MAILLOT Gérald - 3ème adjoint au nom des commissions « Affaire Générale / Entreprise Municipale » et « Aménagement / Développement Durable » ;

Sur l'avis favorable des dites commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve le projet de réhabilitation et de modernisation des équipements du réseau d'éclairage public.

ARTICLE 2

Autorise le Maire (ou son représentant) à lancer une consultation selon les caractéristiques suivantes :

- allotissement : 5 lots géographiques avec une tranche ferme (2020) et une tranche optionnelle pour chacun des 5 lots (2021) ;

Lot	Secteur	Nombre de luminaires	Montant HT
n° 1	Montagne / Petite-Ile / Bas de la Rivière	900	900 000 €
n° 2	Source / Bellepierre / Brulé / Saint-François	800	800 000 €
n° 3	Centre-Ville / Vauban / Camélias / Montgaillard	500	500 000 €
n° 4	Sainte-Clotilde / Butor / Chaudron / Primat	1 400	1 400 000 €
n° 5	Bois-de-Nêfles / Moufia / Domenjod / Bretagne	1 400	1 400 000 €
Total		5 000	5 000 000 €

- procédure : appel d'offres ouvert selon le Code de la Commande publique ;
- type de marché : marché de travaux ;
- estimation du marché : 5 000 000 € HT ;
- imputation budgétaire : crédits inscrits au Budget principal chapitre 21 et compte 21538.

ARTICLE 3

Autorise le Maire (ou son représentant) à prendre toutes les décisions concernant la préparation, l'exécution et le règlement de ce marché, ainsi que toutes les décisions concernant les avenants lorsque les crédits sont inscrits au Budget.

ARTICLE 4

Autorise le Maire (ou son représentant) à solliciter tous les financements auprès des partenaires.